

Polémique à l'Hôpital cantonal

Les soignantes sur la sellette ont interpellé Mauro Poggia par courrier. Elles dénoncent un traitement «déshumanisant».

Emilien Ghidoni

Souvenez-vous: en février 2020, le Covid-19 frappe la Suisse de plein fouet. Pendant des semaines, médecins et infirmières se battent pour sauver des vies. Chaque soir, les citoyens les applaudissent de leurs fenêtres.

Trois ans plus tard, certains membres du personnel soignant déchantent. Plusieurs infirmières travaillant à Genève sont atteintes de Covid long depuis 2020. Elles devraient être licenciées par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). «C'est injuste, souffle Gloria Castro. Nous étions en première ligne pour sauver les Genevois de cette maladie dont on ne savait rien. Aujourd'hui, pour nous remercier de nos sacrifices, on nous met à la porte.»

Cette infirmière de 48 ans exerce depuis neuf ans aux HUG, au service des soins aigus. Elle attrape le Covid-19 en 2020, pendant la deuxième vague. Très vite, les symptômes d'un Covid long se manifestent: essoufflements, fatigue constante et «brouillard mental». «Aujourd'hui, ça va mieux. Mais en 2021, je ne pouvais pas aller à la Migros sans être épuisée.» La médecine du travail reconnaît que son affection a été contractée à l'hôpital.

«Je me suis effondrée»

Gloria Castro oscille entre périodes d'incapacité de travail et tentatives de réinsertion. Mais en octobre 2022, tout change. Les ressources humaines des HUG lui indiquent que sa période de protection touche à sa fin. Ils ne lui verseront plus de salaire et envisagent de la licencier. «Je me suis effondrée. Comment peut-on me virer après tout ce que j'ai fait pour cet hôpital?»

Sonia* et Mireille* traversent la même épreuve. À quelques détails près, l'histoire de ces deux infirmières est la même. Toutes deux ont contracté le virus en 2020 alors qu'elles s'occupaient de patients Covid. «Nous n'étions clairement pas assez protégées contre la maladie, même l'infectiologue chargé de dicter les mesures de protection l'a reconnu», se souvient Sonia.

Les HUG pourraient licencier des infirmières atteintes de Covid long



Gloria Castro, infirmière, mène un combat contre les Hôpitaux universitaires de Genève, épaulée par M^e Sacha Camporini.

L'affaire rebondit au Grand Conseil

Malgré le silence du Département de la santé, le cas de Gloria et ses collègues fait des remous au parlement. Le député d'Ensemble à Gauche Pablo Cruchon va déposer une motion demandant au Canton d'annuler la procédure de licenciement et de maintenir leurs salaires. Pour Pablo Cruchon, c'est à l'assurance accidents de couvrir les salaires des infirmières, aussi longtemps qu'il le faudra. «Même après la période de protection, les HUG sont libres de maintenir les prestations s'ils le souhaitent. Ils sont auto-assurés, ce qui facilite encore plus les choses.» EGH

Deux ans plus tard, elles vont aussi être remerciées. «J'ai été convoquée pour un entretien inhumain», raconte Mireille. Lorsqu'ils m'ont dit que j'allais être licenciée, j'ai fondu en larmes.» Sonia abonde: «Dégagerait-on un soldat amputé d'une jambe en revenant du front parce qu'il ne sert plus à rien?» Les deux mères ont des enfants à charge et ne touchent pas l'assurance invalidité (AI) pour l'instant.

Prêtes à se défendre

Ensemble, ces trois femmes ont formé le Collectif applaudies, covidées, licenciées (CACL). Elles demandent à l'hôpital de les reposer à d'autres postes. «Les médecins-conseils nous ont toutes jugées partiellement aptes à travailler. Nous sommes capables de réaliser des tâches hors soins», souligne Gloria Castro.

Pour se défendre, elles ont fait appel à M^e Sacha Camporini, avocat spécialisé dans le droit du travail, qui a adressé plusieurs courriers à l'institution. Sollicités, les HUG affirment ne pas avoir été contactés par ce dernier. «Nous ne connaissons donc pas les situations qu'il représenterait», indique Nicolas de Saussure, porte-parole des HUG. Vraiment? La «Tribune de Genève» a pourtant eu accès à la correspondance entre l'avocat et la direction RH de l'Hôpital...

Pas de poste disponible

Questionnés, les HUG indiquent ne pas se prononcer sur des cas individuels. Nicolas de Saussure explique qu'en général, lorsqu'une reprise n'est pas possible dans l'emploi d'origine, «les HUG identifient les postes adaptés aux restrictions médicales de la per-

sonne». Dans le cas où un employé finirait par être licencié, la porte de l'hôpital serait encore ouverte, à en croire le porte-parole: «Les HUG restent toujours attentifs à pouvoir être un lieu de reconversion professionnelle. Cela est de surcroît vrai dans un cas reconnu de maladie professionnelle.»

Une affirmation rejetée par Sacha Camporini. Les HUG auraient signifié à ses mandantes qu'il n'y avait pas de postes disponibles pour elles. «Je refuse de croire qu'une structure comptant près de 12'000 collaborateurs ne puisse pas trouver de poste pour trois infirmières», s'exclame l'avocat. L'attitude des HUG relève selon lui d'une politique managériale sciemment réfléchie. «Mes mandantes sont poussées vers la porte, poursuit-il. Avant de les licencier, ils doivent s'as-

«Jè refuse de croire qu'une structure comptant près de 12'000 collaborateurs ne puisse pas trouver de poste pour trois infirmières.»

M^e Sacha Camporini
Avocat des soignantes

surir qu'aucune place n'existe dans chaque service.»

Les HUG, eux, garantissent qu'un renvoi pour raisons de santé se déroule «selon une procédure précise, dans le respect des dispositions légales, appliquée avec soin dans une approche bienveillante».

Silence de Mauro Poggia

Le CACL a adressé un courrier au magistrat chargé de la Santé, Mauro Poggia. M^e Camporini lui demande de prendre position sur l'affaire. L'avocat argue que si aucun poste n'est trouvé pour ces infirmières, ils devraient être créés spécifiquement pour elles: «Les solutions existent. Encore faut-il la volonté politique de les appliquer.» Contacté par la «Tribune de Genève», Mauro Poggia indique que «par respect pour les signataires, ceux-ci auront la priorité de notre réponse».

Selon nos informations, au moins une autre infirmière serait en cours de licenciement pour les mêmes raisons. Le syndicat Avenir Syndical, lui, fait état d'au moins 20 membres du personnel soignant sur la sellette à cause d'un Covid long. «Nous ne sommes que la pointe de l'iceberg, conclut Gloria Castro. Mais les collègues ont peur, ils n'osent pas se lancer dans la bataille.»

* Prénoms fictifs

Lire l'éditorial en une:
«La santé des soignantes, aussi la nôtre»